



REGLEMENT INTERIEUR

L'accès au parc implique l'acceptation du présent Règlement Intérieur.

- ☘ Toute personne présente sur le site doit avoir souscrit au préalable une assurance en responsabilité civile.
- ☘ Il est impératif de respecter les balisages et les cheminements au sol. Ne pas gêner les pratiquants en circulant ou en stationnant à proximité des ateliers arrivant au sol.
- ☘ Les pique-niques sont autorisés dans les zones réservées à cet effet, mais interdits dans les zones de jeux et d'activités.
- ☘ Une attention particulière vous est demandée quant au respect de l'environnement. Il est interdit d'abîmer les arbres et les plantations (ne pas les piétiner, ne pas passer au delà des barrières et des cordes de balisage, ...).
- ☘ Les enfants sont sous l'entière responsabilité de leurs parents/accompagnateurs, aussi veillez qu'ils ne soient jamais seuls (près de l'eau, des jeux d'enfants, des zones réservées,...)
- ☘ Pour des raisons de sécurité (danger de feu) il est formellement interdit de fumer sur le site (sauf dans les parties snack/bar et parking où des cendriers sont à disposition).
- ☘ Ne laissez pas d'objets de valeur en évidence dans votre voiture. Le vol et la dégradation de biens, malgré notre vigilance, ne sont pas sous notre responsabilité.
- ☘ Il y a trois aires de jeux pour enfants : une pour les enfants de 2 à 6 ans ; l'autre pour les enfants de 7 à 12 ans et la pyramide de corde qui est accessible aux enfants à partir de 8 ans ainsi qu'aux adultes. Ceci implique le respect d'âge par aire de jeux... Tous les jeux sont conformes aux normes en vigueur et les enfants y jouent sous la seule responsabilité de leurs parents/accompagnateurs.
- ☘ Il est strictement interdit de monter sur les passerelles et les plates-formes des parcours aventure ; ces accès sont réservés aux personnes munies d'un baudrier et avec l'accord d'un moniteur de Parc-en-ciel.
- ☘ Des poubelles en bois sont à votre disposition dans le parc, soyez gentils de vous en servir et de ne pas y mettre de bouteille en verre (les déposer à l'accueil) ;

La direction se réserve le droit d'exclure toute personne :

- ne respectant pas les consignes mentionnées.
- irrespectueuse des personnes, des installations ou de l'environnement.

PARC-EN-CIEL n'assure aucune responsabilité en cas de non respect du règlement intérieur.

MAJ janvier 2017

